



# Mairie de Boubiers

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame LEVESQUE, maire

**Présents** : MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Jean-Christophe DESCHAMPS, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN, Hélène SCHMIDT Aurélie COLLAINTIER, Dominique MARIE, Céline BERTHO, Ivan KOZA, Stéphane TIERCE.

**Absents excusés** : Sébastien ALLE

**Secrétaire de séance** : Hélène SCHMIDT

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 09 juillet 2020.

Aucune remarque n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANCHE OPTIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire explique

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2020

#### **Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :**

##### **Tranche optionnelle :**

- Montant HT des travaux	342 067,32 €
- DRAC : 50%	171 033,66 €
- Conseil Régional des Hauts de France :	68 413,46 €
- Conseil Dép. de l'Oise :	90 000,00 €
- Autofinancement :	12 620,20 €

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES TROIS STATUES CLASSÉES**

Madame le Maire explique que l'Eglise de Boubiers (MCMH) possède plusieurs pièces de mobilier classé dont 3 statues (Sainte Barbe, Sainte Anne et la vierge, Sainte Marie-Madeleine). Ces statues se trouvent dans le transept Sud qui est en cours de travaux (préservation des décors peints et rénovation des vitraux pour les travaux intérieurs). Le Conseil Municipal souhaite donc réaliser des travaux de conservation / restauration de ces statues qui se feront sur place, afin de les exposer au public dans les conditions maximales de

sécurité. Cette exposition des statues aurait pour objectif de récolter des dons via la Fondation du Patrimoine et permettre ainsi la restauration d'autres mobiliers classés.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2020 et de retenir le devis suivant :

- TROVISI Antonella pour un montant de 5 100 € HT.

### **Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :**

#### **Tranche ferme :**

- Montant HT des travaux	5 100 €
- DRAC : 50%	2 550 €
- Conseil Dép. de l'Oise (30 %) :	1 530 €
- Autofinancement :	1 020 €

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE**

Madame le Maire explique que la commune de Boubiers a entamé de gros travaux de restauration sur l'église Saint Leu, MCMH. Ces travaux ont débuté en juin 2020 pour 2 ans. Il s'avère que le diagnostic de l'Eglise a révélé un système électrique défectueux et obsolète. Le conseil municipal souhaite donc entamer des travaux de mise aux normes de toute urgence. Ces travaux urgents pourront ainsi bénéficier des échafaudages qui ont été installés pour une durée déterminée pour la réfection des décors peints et des vitraux .

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2020 et de retenir le devis de l'entreprise suivante :

- L'entreprise MELGET pour un montant de 27 847.92 HT soit un total de travaux de 33 417.50 TTC

### **Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :**

- Montant HT des travaux	27 847,92 €
- Conseil Dép. de l'Oise (37 %) :	10 303,73 €
- Autofinancement :	17 544,19 €

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE AUX NORMES DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE**

Madame le Maire explique que la commune de Boubiers a entamé de gros travaux de restauration sur l'église Saint Leu, MCMH. Ces travaux ont débuté en juin 2020 pour 2 ans. Il s'avère que le système de chauffage est défectueux et obsolète. Le Conseil Municipal souhaite donc entamer des travaux de mise en place d'un chauffage aux normes qui permettra, outre un confort nécessaire lors des célébrations religieuses, de proposer des concerts dans l'église (acoustique reconnue). Ces concerts permettront, en plus de proposer de la culture en milieu rural, de sensibiliser les spectateurs aux besoins de financement des travaux de l'église via la Fondation du Patrimoine. Pour information un récital de piano se tiendra le vendredi 2 octobre 2020 dans le cadre du Festival du Vexin

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2020 et de retenir le devis de l'entreprise suivante :

- L'entreprise MELGET pour un montant de 24 105.60 HT soit un total de travaux de 28 926.72 TTC

**Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :**

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| - Montant HT des travaux          | 24 105,60 € |
| - Conseil Dép. de l'Oise (37 %) : | 8 919,07 €  |
| - Autofinancement :               | 15 186,53 € |

**5. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION A DESTINATION DES COMMUNES**

Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 25 juin 2020. Ce dernier a été transmis aux maires pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ensuite, le projet de schéma sera soumis pour approbation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

**6. DELIBERATION DELEGUANT LA COMPETENCE POUR DELIVRER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que :

- Monsieur LEVESQUE Benoît a déposé une demande de déclaration préalable de travaux référencé n° DP 060 089 20 T0008,

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance des permis de construire et des déclarations préalables à l'issue de la phase d'instruction. DESCHAMPS Jean-Christophe se propose à cet effet ;

**Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré à :**

Pour : 9

Abstentions : 1

- Prend acte du dépôt par :

- Monsieur LEVESQUE Benoît d'une demande de déclaration préalable de travaux référencée n° DP 060 089 20 T0008,

Désigne Monsieur DESCHAMPS Jean-Christophe en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable de travaux à l'issue de la phase d'instruction.

## **7. VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS 2020**

- Les Folies du Bien-être 20 €

## **8. RECENSEMENT DE POPULATION 2021**

Le lancement de la campagne du recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. L'agent recenseur déposera directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet. L'agent recenseur rencontrera alors uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément. Les conseillers municipaux ne peuvent pas être agent recenseur. Le Maire souhaite proposer le poste à une personne de la commune. Les conseillers se renseignent pour savoir si une personne de la commune est intéressée.

## **9. POINTS TRAVAUX : EGLISE, AIRE DE JEUX**

- Les demandes de subvention pour la rénovation des trois statues classées, la remise aux normes d'électricité et la remise aux normes du chauffage de l'église vont être envoyées. Les travaux suivent leurs cours.  
Monsieur ROUSSEAU souligne que lors de la remise aux normes de l'électricité, il est nécessaire de prévoir des arrivées électriques pour le futur chauffage et la sonorisation.
- Pour l'aire de jeux, le commercial de la société HUSSON est venu sur place le 03/09/2020 pour valider l'emplacement et nous envoie le devis. Le délai de fabrication étant de 6 semaines, la mise en place de l'aire de jeux est prévue pour le mois de novembre.

## **10. PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ECOLE ET LA SALLE DES FETES**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec la mise en place du protocole sanitaire. La salle des fêtes est désinfectée après chaque location avec l'obligation de poser des affiches à différents endroits de la salle.

## **11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Madame le Maire fait le point sur les différents travaux effectués et à venir :
  - Les travaux d'électrification « rue du Cul de Sac » sont terminés et l'entreprise STPEE a rebouché tous les trous.  
Par contre, il reste à valider la remise en état suite aux travaux d'assainissement et d'eau et ainsi que la remise en état du poteau téléphonique.
  - Les travaux de plomberie concernant le logement communal débiteront le 26 octobre prochain.
  - L'entreprise ECM nous envoie un devis pour la réparation des sols suite à la fuite qui a eu lieu dans une des chambres d'hôtes.
  - Madame le Maire informe le Conseil que la mairie a obtenu une subvention du Conseil Départemental pour la création des 2 bateaux et

qu'il y aura une participation financière des propriétaires. Madame le Maire convoquera les propriétaires concernées en présence de Monsieur TIERCE et Monsieur KOZA.

- En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal propose l'organisation suivante pour le Noël des enfants et le repas des anciens :

Noël des enfants : un goûter sera organisé avec remise des cadeaux par le Père Noël avec une animation en interne (chant, danse, karaoké : à confirmer). Le Conseil Municipal décide de ne pas réserver de spectacle compte tenu de l'incertitude liée à la crise sanitaire.

Repas des aînés : Monsieur MARIE se renseigne auprès des personnes concernées sur leurs attentes sur ce moment festif et Madame BERTHO se renseigne pour un déjeuner-spectacle.

- L'agent communal a signalé à Madame le Maire que certains marquages au sol de la commune ont besoin d'être refait. Madame le Maire va voir avec l'agent communal ou une entreprise selon la nature des travaux.
- Monsieur TIERCE a fait faire un devis à GEDIMAT pour un sable spécial afin de refaire le terrain de pétanque. Monsieur MARIE se charge de suivre les travaux.
- Madame GUERIN informe les membres du Conseil que la séance de Ciné Rural du 26 août a fait peu d'entrées. La prochaine projection du film intitulé « Divorce Club » aura lieu le vendredi 11 septembre à 20h00.
- Monsieur TIERCE avertit les membres du Conseil qu'il y a eu des dépôts de gravats sur certains chemins communaux. Madame le Maire demande à tous d'être particulièrement vigilants et informera les riverains.
- Monsieur KOZA informe que les scellements autour des portes fenêtre sont à revoir : Monsieur ROUSSEAU contacte l'entreprise.
- La grille d'évacuation d'eau de la salle des fêtes se remplit constamment de cailloux, Monsieur KOZA se charge de remettre une plaque spéciale.
- Monsieur PROUST demande l'accord au Conseil municipal pour pouvoir, dans un premier temps, drainer et nettoyer le lavoir. Le Conseil est unanime avec ce projet.

**Le maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observations ou de suggestions, déclare la séance levée à 22h50.**

**Le prochain conseil se tiendra le mardi 13 octobre 2020 à 20h30 à la salle des mariages.**